



Délibération n°412 du Comité syndical

6. Révision du SCOTERS : Débat sur le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

ANNEXE : Compte rendu du débat

Pia IMBS remercie les équipes techniques pour la présentation du pré-PAS et pour la qualité de retranscription des attentes des élus.

Plusieurs élus relèvent également la pertinence de la synthèse et la clarté du document. Le projet politique présenté est partagé.

Benoît DINTRICH s'interroge sur l'échelle d'application du ZAN.

Justin VOGEL rappelle qu'il faudra veiller à une réelle territorialisation de l'effort via le SRADDET en cours de modification, en intégrant les efforts engagés ces dernières années sur le territoire au sein des documents de planification.

Thierry SCHAAL confirme la nécessité de valoriser les efforts passés, mais aussi de tenir compte des contraintes locales, et des besoins en termes d'équipements liés à l'accueil de la population.

Stéphane SCHAAL regrette les délais nécessaires pour connaître les enveloppes foncières du SCoT, et précise qu'il conviendra d'être vigilant aux projets de dimension supra-locale et de leur prise en compte dans les données du SCoT. Ainsi, le projet Europa Vallée ne saurait être décompté localement car potentiellement démesuré au regard des disponibilités.

Michèle KANNENGIESER demande qui gère les comptes de la consommation du foncier.

Françoise SCHAETZEL relève qu'il n'est pas évident de se projeter à 20 ans. Elle souligne la pertinence de l'axe « solidarité », qui appuie l'intérêt de travailler ensemble et avec les espaces voisins dans l'intérêt collectif et un esprit de réciprocité. Cet axe met par ailleurs en avant les enjeux de qualité de vie et de santé, au regard des risques mais également des aménagements favorables qui est une approche souvent oubliée.

Denis SCHULTZ déplore une vision un peu caricaturale, en précisant par exemple que les axes routiers resteront indispensables notamment pour le monde économique. Il adhère aux objectifs et projets visant à lutter contre la pollution, mais appelle à la vigilance quant au report des nuisances. Il est en accord dans l'ensemble avec le PAS mais insiste sur la nécessité de dialogue et de partage d'information sur les projets, au sein de l'instance de gouvernance du SCOTERS.

Jean-Charles LAMBERT se dit très favorable au développement de la mobilité décarbonée, en veillant à inclure tous les types de mobilités. L'objectif est bien de favoriser des modes de vie qui évitent un trop grand nombre de déplacements et de ne pas empêcher la mixité entre commerce-artisanat et habitat. Il propose enfin d'ajouter d'autres aspects favorables à la qualité de vie tels que l'accès aux espaces sportifs ou culturels.

Michèle KANNENGIESER appuie la nécessité de trouver un équilibre, avec la recherche d'une organisation des bassins de vie autour d'une offre d'emploi et une offre résidentielle qui viennent épouser l'offre économique.

Thierry SCHAAL relève que la délocalisation des emplois ne garantit pas une réduction des besoins en déplacements, les emplois locaux n'étant pas nécessairement occupés par les actifs du territoire.

Claudine HUCKERT rappelle que nous sommes à un tournant de société. Elle estime qu'on ne peut que partager le projet collectif, mais qu'il est probable que l'appropriation du nouveau modèle d'aménagement sera difficile car il implique une modification des modes de vie et une forme de renoncement au confort personnel.

Pia IMBS confirme qu'elle restera attentive aux efforts déjà engagés. Elle atteste que le changement de comportement sera difficile mais qu'il est indispensable. Le discours sera à porter par les élus, notamment dans les réunions publiques à venir mais aussi dans la déclinaison du projet via les PLU-i. Le projet du SCOTERS appuie les solutions de mobilité dans leur diversité, face aux enjeux et en réponse à des dispositifs contraignants mis en place. Elle rappelle que l'Eurométropole valorise une dépoliarisation des emplois en appuyant les zones d'activités en 2^{ème} couronne. Enfin, elle confirme l'intérêt d'avoir plus de rencontres InterSCoT pour échanger et partager le projet collectif avec les espaces voisins.

Eve ZIMMERMANN rappelle que si tous les territoires sont soumis au même objectif ZAN, les procédures de révision et d'intégration des objectifs fonciers varient selon les SCoT du Bas-Rhin, la plupart ayant définis leurs besoins fonciers et leurs objectifs de production de logements.

Pia IMBS rapporte l'avis de *Danielle DAMBACH*, absente mais ayant livré une contribution. Cette dernière souhaite insister sur la préservation du vivant et des ressources, et l'objectif de se positionner comme un territoire hospitalier.

Michèle KANNENGIESER insiste sur l'enjeu de protection des populations face aux risques.

Pia IMBS rappelle également la nécessité de ménager des espaces dédiés à l'agriculture, au sein des espaces non bâtis.

Michèle KANNENGIESER questionne l'ambition du développement qui est porté, avec l'enjeu de la répartition des logements et des densités à prévoir. *Françoise SCHAETZEL* confirme l'intérêt de réfléchir à un équilibre entre des opérations aux densités non acceptables (plus de 300 logt/ha) et des espaces où la densité présente encore des marges de manœuvre. *Denis SCHULTZ* rappelle le travail de définition des besoins en logements au sein du PLHi de la communauté de communes.

Pia IMBS réaffirme la priorité de la Métropole sur la qualité, au-delà du cadrage quantitatif qui s'exprime aujourd'hui essentiellement sur le logement social. Elle rappelle sur ce point les difficultés à remplir les objectifs, au regard des contraintes et de la recherche prioritaire d'une qualité de vie.

Thierry SCHAAL s'interroge sur la capacité du territoire à concilier la production attendue de logements sociaux et le respect du ZAN.

Denis SCHULTZ demande le juste équilibre (encadrer sans aller trop loin) dans un souci d'acceptabilité sociale.

Pia IMBS confirme que la ressource foncière se raréfie, et s'interroge sur les modèles que le territoire sera en capacité de proposer.

Cécile DELATTRE souhaite que les élus soient accompagnés dans leurs décisions par une déclinaison opérationnelle des axes du PAS, en mettant notamment en rapport la production de logements et l'apport de population induit avec le niveau d'équipement et de service des communes, ainsi que dans le rapport aux citoyens qu'elle n'estime pas prêts à accepter les objectifs à atteindre sur l'habitat et le foncier.

Jean-Pierre ISSENHUTH s'interroge sur la capacité à respecter les délais de finalisation de la révision du SCoT et du portage du projet au-delà du mandat en cours. L'enjeu est bien de travailler pour les générations futures.

Pierre-Olivier PECCOZ pour l'ADEUS rappelle :

- Le travail à venir de déclinaison des objectifs du PAS dans le volet opérationnel de formalisation des orientations dans le DOO (Document d'orientation et d'Objectifs), qui s'appuiera sur des données actualisées et qui intégrera une approche progressive dans l'évolution des attentes, au regard de l'évolution des dynamiques territoriales (travailler par scénario)
- L'indispensable nécessité de justifier les choix qui seront faits, dans l'objectif de ne pas fragiliser juridiquement le SCoT.
- Que les orientations et règles des documents de planification devront s'accompagner d'une réelle politique foncière.